



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi le cinquième (5^e) jour du mois d'août deux mille vingt-six à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. Zacharie Quintal, conseiller # 1

Mme Mélanie Lachance, conseillère # 2, Mairesse suppléante

M. Benoit Gherardi, conseiller # 4

Mme Caroline Devost, conseillère # 5

M. Raphaël Tétreault, conseiller #6

Sont absents

Mme Josée Goyette, Mairesse

Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3

Monsieur Enrique Machado, Directeur général et greffier-trésorier

Formant quorum, sous la présidence de Madame Josée Goyette, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Madame Merrydith Bombardier,
Greffière-Trésorière par intérim

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. NOMINATION DE LA GREFFIÈRE-TRESORIÈRE PAR INTÉRIM

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

5. CORRESPONDANCE

5.1 NEZ ROUGE – DEMANDE DE PARTENARIAT

5.2 FESTIVAL DE LA TARTE AUX POMMES – DEMANDE DE PARTENARIAT

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. URBANISME

6.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

- 8.1 COMPTES À PAYER ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
 - 8.2 AUTORISATION AU DG À SIGNER CLICSÉCUR
 - 8.3 ABSENCE PROLONGÉE DE LA CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 3
 - 9. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES
 - 10. RESSOURCES HUMAINES
 - 11. VOIRIE MUNICIPALE
 - 12. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
 - 13. POINTS DE LA MAIRESSE
 - 14. AFFAIRES DIVERSE
 - 14.1 INCENDIE AU GARAGE DERMOTT – RETOUR SUR LA SITUATION
 - 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 16. .VARIA
 - 16.1 ACTIVITÉS ET PROJETS D'AUTOMNE DU COMITÉ DES LOISIRS
 - 17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
-

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2026.08172

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme Caroline Devost**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

3. NOMINATION DE LA GREFFIÈRE-TRESORIÈRE PAR INTÉRIM

2026.08173

CONSIDÉRANT l'absence du greffier, M. Enrique Machado, pour la séance ordinaire du conseil municipal du 5 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un greffier-trésorier remplaçant afin d'assurer la tenue de la séance et la rédaction du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Merrydith Bombardier soit nommée greffière-trésorière remplaçante séance tenante pour la séance du conseil municipal du 5 août 2026, et qu'elle exerce l'ensemble des fonctions prévues à la loi pour cette séance.

ADOPTÉ

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

2026.08174

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

APPUYÉ PAR : **Mme Caroline Devost**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉ



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

5. CORRESPONDANCE

5.1 NEZ ROUGE — DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

2026.08175

ATTENDU QUE l'Opération Nez rouge Granby-Cowansville contribue à la sécurité routière durant la période des Fêtes et offre un service de raccompagnement reconnu dans plus de 30 municipalités de la région ;

ATTENDU QUE des raccompagnements ont été effectués sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge lors de la dernière campagne, permettant à des citoyens de rentrer à la maison en toute sécurité ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Granby coordonne l'édition 2026 du service, du 27 novembre au 31 décembre 2026 ;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite l'appui de la municipalité dans le cadre de son plan de partenariat 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge devienne partenaire de l'Opération Nez rouge Granby-Cowansville pour l'année 2026 ;

QUE la municipalité choisisse le **plan de commandite** suivant : **Nez de Bronze — 275 \$.**

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer officiellement la participation de la municipalité et à procéder au paiement de la contribution prévue sur le plan choisi.

ADOPTÉ

5.2 RÉSOLUTION — FESTIVAL DE LA TARTE AUX POMMES — DEMANDE DE PARTENARIAT

2026.08176

ATTENDU QUE la Société d'histoire du Missisquoi œuvre depuis 1899 à la préservation du patrimoine du territoire historique du Missisquoi et constitue une référence régionale en matière d'archives et d'histoire locale ;

ATTENDU QUE la Société organise la 42^e édition du Festival de la tarte aux pommes, qui se tiendra le 20 septembre 2026, et sollicite l'appui des municipalités du territoire ;



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

ATTENDU QUE cet événement contribue à la mise en valeur de la culture locale et au rayonnement du Musée Missisquoi, situé dans le Moulin Cornell à Stanbridge East ;

ATTENDU QUE la Société propose trois plans de commandite permettant aux municipalités de soutenir l'événement et d'être reconnues comme partenaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme Caroline Devost**

APPUYÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge devienne partenaire du Festival de la tarte aux pommes 2026 organisé par la Société d'histoire du Missisquoi ;

QUE la municipalité sélectionne le plan de commandite suivant : **100 \$ à 499 \$ et il a été convenue que le montant versé sera de 275 \$;**

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer officiellement la participation de la municipalité, à procéder au paiement de la contribution associée sur le plan choisi.

ADOPTÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

7. URBANISME

7.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en juillet 2026.

8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

8.1. COMPTES À PAYER ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2026.08177

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale ;



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées depuis la dernière séance ordinaire du conseil, et prend connaissance des salaires payés pour le mois de juillet 2026 et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants ;

Total des comptes à payer : **32 586,89 \$**

Total des salaires des employés : **13 666,15 \$**

Total des salaires des élus : **5 017,17 \$**

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.2. AUTORISATION AU DG À SIGNER CLICSÉQR

2026.08178

CONSIDÉRANT QUE M. Enrique Machado a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge au mois de juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE M. Enrique Machado, directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à CLICSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CLICSÉQR ;

QUE le soussigné, étant le directeur général de la municipalité, signe et approuve la présente résolution. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉ

8.3. ABSENCE PROLONGÉE DE LA CONSEILLÈRE AU POSTE NUMÉRO 3



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

2026.08179

ATTENDU QUE Madame Annie Préfontaine, conseillère municipale au poste numéro 3, est absente des séances du conseil municipal depuis la séance extraordinaire du 18 février 2026 ;

ATTENDU QUE cette absence se poursuit depuis une période de 90 jours consécutifs ou plus ;

ATTENDU QUE l'article 271 du Code municipal du Québec prévoit que le mandat d'un maire ou d'un conseiller se termine lorsqu'il fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs depuis la dernière séance à laquelle il a assisté, sauf si, à la première séance qui suit ces 90 jours, le conseil est d'avis que l'intéressé a été dans l'impossibilité en fait d'assister aux séances ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des motifs soumis relativement à l'absence de Madame Préfontaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge reconnaisse que Madame Préfontaine, conseillère au poste numéro 3, a été dans l'impossibilité en fait d'assister aux séances du conseil municipal pour la période débutant le 18 février 2026 ;

QUE le conseil municipal exprime, conformément à l'article 271 du Code municipal du Québec, son avis disant que cette absence prolongée ne doit pas entraîner la fin de son mandat à la clôture de la présente séance ;

QUE le prolongement soit en fonction de ce que le billet médical indiquera ou en concurrence de 60 jours, et ceci sans traitement de salaire à compter de la date d'aujourd'hui, soit le 5 août 2026 ;

QUE le conseil municipal accorde un délai de trois (3) semaines à Madame Préfontaine pour fournir ledit billet médical ;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à Madame Préfontaine ;

QUE la direction générale et la greffe-trésorerie soient autorisées à poser tout geste utile ou nécessaire afin d'assurer le suivi de la présente résolution conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

**NOTE DU GREFFE — EXERCICE DU DROIT DE VETO
(6 août 2026)**



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

Conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, Mme Josée Goyette, a déposé au bureau du greffe, le 6 août 2026, un avis écrit de veto et de refus de signer la présente résolution numéro **2026.08179**.

En conséquence, les effets de cette résolution sont suspendus. Le conseil municipal devra reconsidérer cette décision lors d'une séance ultérieure.

9. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

10. RESSOURCES HUMAINES

11. VOIRIE MUNICIPALE

12. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

13. POINTS DE LA MAIRESSE

14. AFFAIRES DIVERSE

14.1 INCENDIE AU GARAGE DERMOTT — RETOUR SUR LA SITUATION

La mairesse par intérim fait un retour sur l'incendie survenu le 4 août 2026, vers 16 h 30, au garage Dermott situé sur le chemin de Saint-Ignace.

Il est précisé qu'un camion stationné à l'extérieur du bâtiment a pris feu. Les services d'incendie sont intervenus rapidement et la situation a été entièrement maîtrisée dans les règles de l'art et de façon sécuritaire.

Aucune victime n'est à déplorer et seuls des dommages matériels sont constatés. Le chemin de Saint-Ignace est demeuré ouvert à la circulation. De plus, les déversements d'huile ont été contenus et ramassés efficacement par les équipes sur place, permettant la réouverture complète du garage ainsi que du bureau de poste qui s'y trouve, et ce, dès le lendemain matin. La sécurité du secteur est entièrement assurée.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue.

16. VARIA

16.1 ACTIVITÉS ET PROJETS D'AUTOMNE DU COMITÉ DES LOISIRS

La conseillère au poste numéro 5, Caroline Devost, présente un compte-rendu des travaux en cours au sein du comité des loisirs en vue de la programmation d'automne.

Elle informe le conseil de l'organisation de l'activité « Café Rencontre », dont le coup d'envoi est prévu pour le 15 septembre prochain. Cette activité se déroulera une fois par semaine, de 10 h à 11 h, autour de différentes



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

thématiques, avec l'objectif de favoriser la socialisation entre les citoyens.

De plus, la conseillère mentionne que le comité travaille actuellement à la préparation d'ateliers mensuels pour la communauté.

17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2026.08180

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR ; **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR ; **M. Benoît Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée.

Il est **20 h 14**

ADOPTÉ

Mélanie Lachance
Mairesse suppléante

Enrique Machado
Directeur général et greffier-
Trésorier

Je, Mélanie Lachance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Lachance, Mairesse suppléante